



BUSSY-SAINT-GEORGES:

L'Etat contraint le maire à la rigueur budgétaire

Aurélien Perol | 01.12.2010,

Les fêtes de Noël promettent d'être austères, cette année, à Bussy-Saint-Georges. Dans un avis rendu le 18 octobre dernier, la chambre régionale des comptes confirme la nécessité d'un plan de rigueur massif sur la commune, endettée de plus de 70 millions d'euros.

« La situation budgétaire de Bussy-Saint-Georges ne peut-être redressée sans des mesures drastiques d'économie »

indique la chambre, qui préconise notamment l'augmentation de 50% des taux d'impôts locaux, l'interdiction d'emprunter et de strictes économies dans le budget de fonctionnement de la commune.

Ces dispositions devraient être prochainement appliquées par arrêté Préfectoral. Ce deuxième avis de la CRC est un nouveau camouflet pour Hugues Rondeau, le maire (PR) de Bussy-Saint-Georges.

Début septembre, un arrêté préfectoral avait déjà enjoint la commune aux mêmes mesures d'austérité, suite à un avis de la chambre paru fin août. Le maire n'en avait pas tenu compte: le 7 septembre, le conseil municipal avait voté un budget modificatif prévoyant une augmentation de la fiscalité locale limitée à 20% et le recours à un emprunt de 8 millions d'euros. Sans surprise, la CRC a finalement retoqué ce budget, non conforme à ses injonctions.

Contraint et forcé, le maire (PR) de Bussy Saint-Georges a pris acte de l'injonction de l'Etat et annonce désormais un « plan de rigueur » sur les finances communales. Au programme: une réduction des dépenses de fonctionnement, avec le non-remplacement des départs de fonctionnaires, notamment au sein de la police municipale. Plus symboliquement, les illuminations de Noël ne seront pas installées cette année. Des audits ont également été lancés pour réduire le coût des centres de loisirs et de la restauration scolaire.

Reste l'augmentation de 50% de la taxe d'habitation 2010, dont les Buxangeorgiens devraient faire les frais prochainement. Le conseiller municipal d'opposition, Yann Dubosc, indique avoir consulté le trésorier et annonce son envoi « à partir de fin décembre pour un paiement avant le 15 février 2011, en même temps que le premier tiers prévisionnel de l'impôt sur le revenu... »

Pourtant, malgré ce coup de matraque fiscal et un contrôle drastique des dépenses voulus par l'Etat, le budget de Bussy-Saint-Georges est toujours loin d'atteindre l'équilibre. Dans son récent avis, la CRC précise que le déficit budgétaire — qui s'élèvera finalement à 5,5 millions d'euros pour 2010 — devrait atteindre 6,9 millions d'euros en 2011. « On peut faire tous les efforts qu'on veut, on ne pourra pas compenser la perte de recettes liée au désengagement de l'Etat dans la ville nouvelle de Bussy » persifle, pour sa part, Hugues Rondeau... qui annonce d'ores et déjà son intention de présenter un nouvel emprunt dans son budget 2011. « La chambre des comptes refusera, mais je peux trouver d'autres façons d'investir », promet le maire...qui prévoit notamment d'« engager des partenariats public-privé » pour financer la construction d'un troisième gymnase et d'une salle de spectacles sur la commune.

